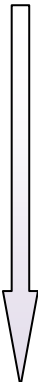
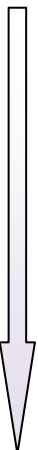


# DEMANDE DE LOGEMENT AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX : «MARCHE À SUIVRE »

## 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE

- 
1. Je remplis le formulaire Cerfa 14069\*01 + copie carte d'identité ou carte de séjour valide  
*Je garde une copie du formulaire*
  2. J'envoie le formulaire + copie carte identité / séjour à 1 bailleur au choix
  3. Je reçois de l'attestation d'enregistrement (avec mon n° dossier) environ 1 mois plus tard  
*Ma demande est enregistrée pendant 1 AN*
  4. J'envoie copie du formulaire + copie carte identité / séjour + copie attestation d'enregistrement à l'ensemble des bailleurs <sup>1</sup>

## RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

- 
1. Je reçois le formulaire pré-rempli de renouvellement de ma demande environ 1 mois avant expiration de la durée 1 an de ma demande précédente  
*Si je n'ai reçu à cette date, je contacte rapidement un bailleur social pour demander l'envoi du formulaire*
  2. Je complète le formulaire  
*Je garde une copie du formulaire*
  3. J'envoie le formulaire + copie carte identité /séjour à 1 bailleur au choix
  4. Je reçois l'attestation de renouvellement de ma demande
  5. J'envoie copie du formulaire + copie identité / séjour + attestation renouvellement à l'ensemble des bailleurs.

## POUR APPUYER SA DEMANDE, JE PEUX :

- faire suivre ma demande par le service logement de la mairie de Bordeaux. Télécharger le formulaire ici
- contacter l' élu de mon quartier [Liste des maires-adjoints de quartier de Bordeaux](#)
- faire une demande de logement social auprès de mon employeur si je suis fonctionnaire ou si je travaille dans une entreprise de plus de 20 salariés

Pour plus d'informations :

[Ministère du développement durable et du logement](#)

[Service-public.fr](#) [Adil 33](#)

<sup>1</sup> Depuis le 1er avril 2011 et l'attribution d'un numéro unique d'enregistrement à chaque demandeur de logement social, l'envoi unique d'un dossier est en principe suffisant. Mais en pratique, il peut s'avérer encore préférable de transmettre sa demande à l'ensemble des bailleurs. Sur le numéro unique d'enregistrement, [voir le dépliant du ministère](#).